



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Jeudi 17 novembre 2022 (en visio)

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Bernard DEJARDIN – Anthony RINGEVAL – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS - Date d'application le 22 novembre 2022

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

JOURNEES du 18 SEPTEMBRE 2022

SENIORS D2 - POULE A

Rencontre 24730462 : EC MAZINGARBE – US GRENAY

Réserves techniques de GRENAY pour le motif suivant : Lors de l'inscription du deuxième but pour MAZINGARBE, l'arbitre central est revenu trois fois sur sa décision en moins d'une minute. Tout d'abord il accorde le but, après concertation avec son arbitre assistant, il revient sur sa décision et donne touche ; Après une deuxième concertation, sous la menace de supporter, il revient une fois de plus sur sa décision et accorde le but. A la fin de la rencontre, l'arbitre assistant s'excuse envers l'US GRENAY en avouant que lors de la sortie du ballon en touche, il ne regarde pas le jeu et donc n'a pas vu que le ballon était sorti.

Réserves techniques appuyées et confirmées et recevables.

Sur le fond, la Commission rejette ces réserves car c'est un fait de jeu.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 1

Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE C

Rencontre 24731909 – US IZEL les ESQUERCHIN – OS ANNEQUIN (b)

Réclamation d'ANNEQUIN portant sur le nombre de mutés

Réclamations confirmée, appuyée, ne pouvant être prises en considération car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 2

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE E

Rencontre :24763401 : JF MAZINGARBE (b) – US CHTS AVION (b)

Réclamation de MAZINGARBE sur la participation au match des 8 joueurs AVION CHTS US portant le cachet mutation. Motif : Ces joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation alors que le règlement limite à 6 la participation des joueurs mutés.

Réclamation confirmée, appuyée.

La Commission considérant après vérification, que 8 joueurs inscrits sur la feuille de match ont le cachet mutation, dit que la réclamation est recevable.

MAZINGARBE JF bat AVION CHTS US par pénalité. Score 1 - 0

Amende de 80 € à AVION CHTS US

Droits remboursés à MAZINGARBE JF.

0 point à MAZINGARBE JF - 0 point à AVION CHTS US

JOURNEE des 1^{er} et 2 OCTOBRE 2022

SENIORS D3 - POULE C

Rencontre 24731481 : AAE EVIN – AS BAPAUME/BERTINCOURT/ VAULX

Match arrêté à la 65^{ème} minute pour insultes à l'arbitre.

Dossier transmis et traité par la Commission de DISCIPLINE.

VETERANS A 11 - POULE D

Rencontre 24993528 : US VIMY – CS AVION

Réserve d'avant match de VIMY sur la qualification et/ou la participation des joueurs ABDOUALLAM OUCHEN, NOUREDDINE AIT EL HADJ, DRISS SBIAY, du club de CLUB SPORTING AVIONNAIS pour le motif suivant : La licence des joueurs ABDOUALLAM OUCHE, NOUREDDINE AIT EL HADJ, DRISS SBIAY a été enregistrée moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Considérant et après contrôle que ces joueurs en date d'enregistrement du 21 septembre 2022 étaient qualifiés pour participer à la rencontre, le délai de quatre jours francs ayant été respecté (art. 89 des R.G. de la FFF)

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 2

Droits conservés.

FEMININES U13 A 8 - POULE A

Rencontre 25201825 : US VERMELLES (F) – US NOYELLES sous LENS (F)

Réserve d'avant match de NOYELLES S/LENS pour le motif suivant : l'équipe de VERMELLES (disposait des 6 filles U13F et 3 filles U14F débutantes, le club de NOYELLES S/LENS n'accepte pas de jouer contre des U14F pour le risque de blessure et le club de VERMELLES ne veut pas jouer qu'à 6 filles U13F.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Conformément aux Règlements Généraux du District ARTOIS (Annexe 7.6 D), les U14F ne peuvent pas participer à une rencontre U13 Féminines, la Commission donne match gagné à NOYELLES S/LENS par forfait sur le score de 5 - 0.

Droits remboursés.

Amende de 10 € à l'US VERMELLES (1^{er} forfait).

JOURNEE des 15 et 16 OCTOBRE 2022

SENIORS D4 - POULE B

Rencontre 24731789 : ES ALLOUAGNE – AFCLL BETHUNE (b)

Réserve technique d'ALLOUAGNE : Le joueur de l'équipe de BETHUNE Kevin ANNEBIQUE, suspicion de suspension numéro de licence : 1986832470.

Réserve appuyée et confirmée,

Dossier transmis et traité par la Commission de DISCIPLINE.

BRASSAGE U16

Rencontre 25308906 : ES SAINTE CATHERINE (b) – OLYMPIQUE HENIN

Réserve d'avant match de STE CATHERINE sur la qualification et / ou la participation des joueurs BRANDON BUSTIN, DIEGO DELACROIX HUGO HECTOR NATHAN ROULIN. GUILLAUME QUENEUTTE, ENZO DEBAILLEUL QUENTIN PARELLO, NOAH BATACHE. ALEXANDRE QUENEUTTE, SAFI BAREK. GREGORY QUEVA. THIBAUT LARIVIERE. MATHIS DEBRUYNE, ADEM SAID, du Club d'HENIN O, pour le motif suivant : les joueurs BRANDON BUSTIN, DIEGO DELACROIX HUGO HECTOR NATHAN ROULIN. GUILLAUME QUENEUTTE, ENZO DEBAILLEUL QUENTIN PARELLO, NOAH BATACHE. ALEXANDRE QUENEUTTE, SAFI BAREK, GREGORY QUEVA, THIBAUT LARIVIERE, MATHIS DEBRUYNE, ADEM SAID, participent à la présente rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

Après vérification, les joueurs cités appartiennent à la catégorie U16, U15 ou U14, et, pouvaient participer à cette rencontre.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 0

Droits conservés.

U13 D2 – POULE G

Rencontre 25073777 : CS PERNES – FC CAMBLAIN

Réserve d'avant match de PERNES sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs TOM TAVERNIER, NOLAN BRACQUART, GABRIEL DAUCHY, NATHAN BOULET, ALEXANDRE DESMET. TOM CUVELIER, NOAH ANTKOWIAK, LOUAN BOURGEOIS, LEA DELALLEAU, THIMOTEI HU BEN, TRISTAN KEMPA, du club de CAMBLAIN FC pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme

La Commission, considérant après vérification, que 7 joueurs mutés dont 1 hors période, sont notés sur la feuille de match et ont participé à la rencontre, pour 4 autorisés (Art. 131 des RG du District Artois), donne match perdu par pénalité au FC CAMBLAIN sur le score 3 – 0.

Amende de 80 € à CAMBLAIN.

Droits remboursés à PERNES.

JOURNEE DU 23 OCTOBRE 2022

SENIORS D3 - POULE B

Rencontre 24731362 : RC SAINS – US CHTS AVION

Match arrêté à la 85^{ème} minute sur le score de 4 - 1, suite à la blessure grave d'un joueur d'AVION.

Après lecture du rapport de l'arbitre match arrêté suite à blessure d'un joueur et son évacuation.

La Commission donne match à rejouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Séniors

SENIORS D4 - POULE C

Rencontre 24731930 : USA LIEVIN (b) – US BILLY BERCLAU (b)

Réclamation de BILLY BERCLAU sur la participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs sur le joueur VANBALEGHEM Corentin n° de licence 2547693811 qui a joué la veille en U18.

Après vérification, l'équipe U18 de LIEVIN ne jouait pas le week-end des 22 et 23/10/2022, M.

VANBALEGHEM pouvait donc participer à cette rencontre.

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 1

Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE A

Rencontre 24762234 : ES SAINT LAURENT BLANGY (c) – BEAUMETZ SUD ARTOIS (b)

Match arrêté à la 55^{ème} minute sur le score de 2 – 2, suite aux conditions atmosphériques (Orage dangereux).

La Commission donne match à rejouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Séniors

SENIORS D5 - POULE C

Rencontre 24762496 : FC BOUVIGNY (b) – FC RICHEBOURG

Match arrêté à la 24^{ème} minute sur le score de 1 - 3, suite à la blessure grave d'un joueur de RICHEBOURG.

Après lecture du rapport de l'arbitre match arrêté suite à blessure d'un joueur et son évacuation. La Commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Séniors

COUPE ARTOIS U18 (2EME TOUR)

Rencontre 25319108 : FC HINGES – FC LILLERS

Réserve technique de LILLERS concernant la séance de tirs au but qui n'a pas été à son terme, la fin de séance s'est terminée sur 3 – 1 pour HINGES et il restait 2 tireurs de chaque côté.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la Commission décide de donner la série de tirs au but à refaire sur terrain neutre à huis clos avec au moins 8 des 11 joueurs ayant terminé la rencontre en présence d'un arbitre officiel et d'un délégué du District (à la charge du District).

JOURNEE DU 30 OCTOBRE 2022

FEMININES SENIORS A 7 - POULE C

Rencontre 25003185 : US LESTREM – FC LILLERS (b)

Rencontre non jouée suite à un accord des 2 clubs par mail non motivée du 29 octobre 2022.

La Commission donne forfait aux 2 équipes, rencontre reportée sans l'accord de la Commission compétente.

Amende de 10 € aux 2 équipes (1^{er} forfait).

U15 A 8 – POULE E

Rencontre 25099418 : FC ANNAY – OLYMPIQUE HENIN (b)

Réclamation d'HENIN sur l'horaire de la rencontre (2 rencontres programmées à la même heure).

La Commission, suite à un problème informatique, donne le match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Jeunes (*La phase 2 étant débutée, cette rencontre ne sera pas rejouée*).

Droits remboursés.

JOURNEE DU 1ER NOVEMBRE 2022

SENIORS D4 - POULE C

Rencontre 24731938 : US BILLY BERCLAU (b) – OS ANNEQUIN (b)

1/ Réclamation de BILLY BERCLAU sur la qualification et la participation au match du joueur DUBOIS Dylan n° de licence 2546697685, appartenant à ANNEQUIN. Motif : Ce joueur, qui a participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure de son club ne peut être incorporé en équipe supérieure lors du dernier match de championnat régional/départemental.

Après vérification, l'équipe 1 d'ANNEQUIN jouait le même jour en Coupe PLATEAU à AIRE/LYS, ce joueur pouvait donc participer à cette rencontre avec l'équipe 2.
Droits conservés.

2/ Réclamation de BILLY BERCLAU sur la qualification et la participation au match du joueur DUBOIS Alexis n° de licence 2546697698, appartenant à ANNEQUIN. Motif : La licence de ce joueur ne comporte pas d'autorisation médicale de sur-classement (U17 en senior).

Après vérification, le joueur cité est qualifié pour évoluer en catégorie senior (surclassé article 73.2 du 21/09/2022).

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 4.

Droits conservés.

U15 A 8 – POULE A

Rencontre 25099318 : AS NEUVIREUIL/GAVRELLE – SERVINS les COLLINES

Match arrêté à la 77^{ème} minute sur le score de 4 - 5, suite à la blessure grave d'un joueur de NEUVIREUIL/GAVRELLE.

La Commission donne match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Jeunes (*La phase 2 étant débutée, cette rencontre ne sera pas rejouée*).

U15 A 8 – POULE G

Rencontre 25294630 : US CHTS AVION (b) – ES DOUVRIN

Réclamation de DOUVRIN sur l'absence de l'équipe d'AVION à l'heure du coup d'envoi.

La Commission, suite à un problème informatique, donne le match à jouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Jeunes (*La phase 2 étant débutée, cette rencontre ne sera pas rejouée*).

Droits remboursés.

JOURNEE DU 6 NOVEMBRE 2022

VETERANS A 7 – POULE C

Rencontre : 24952074 – VALLEE TERNOISE AS – SAINTE CATHERINE ES

Rencontre non jouée suite à terrain impraticable.

La Commission donne match à rejouer à une date à fixer par la commission de gestion des compétitions Séniors

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **110 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire
Marc TINCHON